

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Le vingt-cinq septembre deux mil dix-sept à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, Mesdames GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absents et excusés : Messieurs DURET Gérard et VAUTRAIN Yoann et Madame CLEMENT Nicole.

Monsieur DURET Gérard a donné procuration à Madame GUIDON Muriel.

Madame CLEMENT Nicole a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.

Monsieur VAUTRAIN Yoann a donné procuration à Monsieur GERBENNE Bernard

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

Le maire propose à l'assemblée le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : décision modificative sur le budget eau. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 août 2017

Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 août 2017

Travaux 2018 : création de trottoirs rue des vignes blanches

Le maire rappelle que lors de la réunion de conseil du 28 août dernier, il avait été décidé de demander des devis pour la création de trottoirs rue des Vignes Blanches et d'un parking à côté du cimetière afin de déposer un dossier de demande de subventions dans le cadre du PSV et des amendes de police.

Suite à la rencontre avec M. Valette le 20 septembre dernier, il a été constaté qu'à certains endroits, il ne serait pas possible de créer des trottoirs sans empiéter sur la chaussée. Le conseil municipal souhaite qu'une étude soit réalisée et décide de la confier à la MICA, service du conseil départemental et de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études « Fleurot, Morel, Viard », en 2018.

Redevance occupation du domaine public due par les opérateurs télécoms pour l'année 2017

Le maire présente à l'assemblée le montant des redevances d'occupation du domaine public en vigueur pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs Télécom pour l'exercice 2017 comme suit :

- 4.262 kms d'artères aériennes à 50.74 € = 216.25 €
- 3.053 kms d'artères souterraines à 38.05 € = 116.17€
- 1.65 m2 d'emprise au sol à 25.37 € = 41.86 €

soit un total de 374.28 €

CHARGE le maire du recouvrement de cette somme.

SICECO : Enfouissement des réseaux électriques rue des Vignes Blanches 2^{ème} tranche

Le maire rappelle la décision du 28 août 2017 de réaliser les travaux de la 1^{ère} tranche pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Vignes Blanches. Ces travaux devant être effectués en 2 tranches, le conseil municipal décide de valider la 2^{ème} tranche.

Le SICECO a retenu cette 2^{ème} tranche pour l'année 2018 et a transmis un décompte sur devis des travaux.

Le coût global de cette opération est évalué à :

- Travaux électriques.....61 750 € HT
 - Travaux d'éclairage public..... 23 375 € HT
 - Travaux téléphoniques..... 25 655 € HT
- Soit un montant total de 110 780 € HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques.....17 131 € HT
- Travaux d'éclairage public..... 10 188 € HT
- Travaux téléphoniques..... 21 655 € HT

Soit un montant total indicatif arrondi à 50 000 € HT

Le Maire précise que les coûts indiqués dans le décompte sont établis à partir des devis des entreprises, qu'ils sont susceptibles d'être modifiés selon les aléas du chantier et que la commune sera informée de tout changement de prix en fonction de ces aléas.

Si le cas se présente, le SICECO enverra un nouveau décompte pour acceptation.
Il rappelle également que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.
S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le décompte sur devis proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer ;
PRENDRA financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 50 000 € ;
DEMANDE une subvention au Conseil Départemental de Côte-d'Or dans le cadre du programme "Enfouissement des réseaux téléphoniques" et demande l'autorisation de commencer les travaux (ACT) en anticipation de la décision financière compte tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations ;
PREND acte que ces montants pourront être revus suivant d'éventuels aléas de chantier. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans le présent décompte sur devis, un nouveau décompte sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal pour acceptation ;
ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;
FIXE la durée d'amortissement de ce bien à 20 ans ;
VALIDE les étapes successives du dossier ;
DONNE tout pouvoir au Maire à cet effet.

SICECO : Instauration d'une redevance règlementée pour chantier provisoire gaz et électricité

Le maire informe que cette instauration a déjà été prise par délibération en date du 24 juin 2016.

Budget eau et assainissement : décision modificative

Le maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget il a été inscrit un montant de 12000 € en dépenses d'investissement (article 2156 « matériel spécifique d'exploitation »). Ce montant n'est pas suffisant car il faut changer la 2^{ème} pompe à la station de pompage, ce qui n'avait pas été prévu au budget.
De ce fait, il y a nécessité de prendre une décision modificative et de créer une dépense nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement :

2156 « matériel spécifique d'exploitation » = + 15000 €

Organisation du téléthon

Bernadette Hubert présente au conseil municipal diverses chorales pour le concert à l'église le 25 novembre, la chorale dirigée par Bruno Pignalet « les sans voix » est retenue.

Pour animer l'arrivée du téléthon, Bernadette Hubert propose de reconduire le lâcher de lanternes magiques. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses

* **Repas des anciens** : le maire propose une réunion afin d'organiser le repas des anciens, le mercredi 18 octobre à 18h.

* **Remplacement de Jean-Marc Bornot** : le maire informe que le départ officiel de Jean-Marc Bornot est le 1^{er} janvier 2018.
Le maire présente les demandes déjà reçues et précise que le poste a été mis sur la plateforme du centre de gestion. Il propose de recruter un agent à compter du 13 novembre afin d'être en doublon avec Jean-Marc Bornot. Les entretiens d'embauche auront lieu avec Madame Clément, le 7 novembre prochain.

* **Compte-rendu du contrôle par les archives départementales** : le maire informe que le 30 août dernier, un contrôle des archives municipales a eu lieu. Suite à ce contrôle, un compte-rendu a été transmis à la mairie qui précise la bonne tenue de ces archives, le besoin de restaurer 5 registres d'état civil et 2 registres de délibérations. Un devis sera demandé pour la restauration de ces registres.

* **Compte-rendu des déchets ménagers pour l'année 2016** : le maire présente le rapport des déchets ménagers transmis par la COPAS qui précise que la collecte représente 24 communes soit 7728 habitants, 810,68 tonnes collectées (bac marron) soit 104.90 kg/habitant, la moyenne nationale étant de 316 kg/habitant. Entre 2007 et 2016, il est constaté une baisse de 51 % du tonnage. Les bacs jaunes : 584,5 tonnes collectées soit 75.63 kg/habitant, la moyenne nationale étant de 46 kg/habitant. Le verre : 366 tonnes collectées soit 47.36 kg/habitant, la moyenne nationale étant de 29 kg/habitant. Déchèterie : 2344.20 tonnes collectées soit 303.44 kg/habitant, la moyenne nationale étant de 170 kg/habitant.
En dépenses : 888810,47 € et les recettes : 88916576 €.
Il en ressort que la pesée reste un outil efficace pour un bon tri.

Fin de séance à 22H30